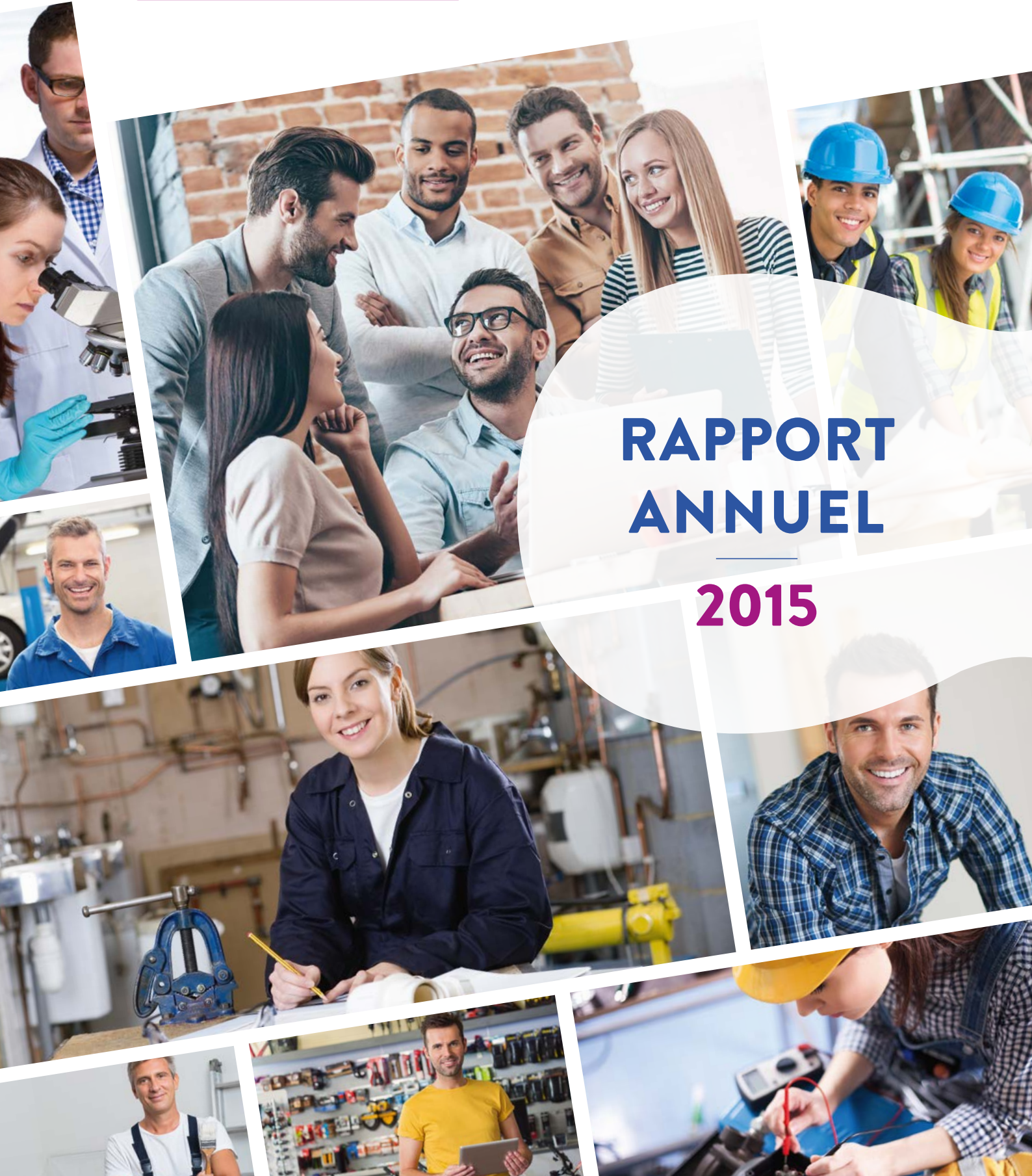




facilitateur de financement



# RAPPORT ANNUEL

2015



## SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION .....	4
BASE LÉGALE .....	6
CONSEIL DE FONDATION .....	7
DIRECTION ET ÉQUIPE.....	7
LES MISSIONS ET LES MÉTIERS DE LA FAE .....	9
RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION .....	10
TÉMOIGNAGES DE PME .....	12
10 ANS DE LA FAE .....	16
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ EN 2015 .....	18
ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS EN 2015.....	18
ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'EN-COURS À FIN 2015 .....	22
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION .....	26

# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION



« La FAE met en œuvre des prestations performantes pour les entreprises du canton. »

## CHÈRES LECTRICES, CHERS LECTEURS,

La Fondation d'aide aux entreprises a vu le jour il y a dix ans, résultat concret d'une vision politique portée par les conseillers d'Etat qui se sont succédés à la tête du Département de l'économie et soutenue par l'ensemble du dispositif de promotion économique du canton de Genève.

Auparavant, l'Etat avait déjà mis sur pied un office cantonal de cautionnement, l'« OGCM », destiné à soutenir les commerçants et artisans, créé une Fondation, « Start PME », ayant vocation à faciliter la création de PME et, enfin, adopté une loi destinée à soutenir l'industrie genevoise, la « LAPMI ».

Tous ces organismes poursuivaient en fait un seul et unique but, favoriser le maintien et la création d'emplois sur le canton de Genève. Du coup et avec le recul, la réunion de ces trois entités en une seule, la Fondation d'aide aux entreprises, tombait sous le sens. Mais il aura fallu un réel courage politique pour abattre les cloisons qui au fil des ans s'étaient naturellement dressées entre ces organismes.

Au final reste une question, qui suscite toujours débat : Est-ce le rôle de l'Etat d'intervenir auprès de certaines entreprises pour faciliter leur financement ? Les adeptes du « libéralisme » demeurent sceptiques, arguant du fait qu'une telle intervention est aussi source de distorsion de concurrence. Dans un monde idéal, absous de tout

interventionnisme sous quelque forme que ce soit, la question peut se poser. Dans les faits, les PME, dont on sait qu'elles sont le tissu fondamental de toute économie régionale, sont toutes confrontées un jour ou l'autre aux limites du libéralisme.

A leur création déjà, les exigences édictées par les normes bancaires Bâle III, font qu'elles peinent à trouver un financement bancaire, si les entrepreneurs concernés ne disposent pas de garanties personnelles suffisantes. Dans ce cas, on ne doit plus parler de distorsion de concurrence, mais bien d'égalité de chances en matière de création d'entreprises. Aider les entrepreneurs à créer de nouvelles entreprises, indépendamment de leur état de fortune, est un des rôles clés dévolus à la FAE. Seul l'Etat peut dans ce domaine rétablir une égalité de chances aux entrepreneurs compétents prêts à s'investir sur un projet porteur, dont la viabilité est démontrée, mais ne disposant pas encore d'une fortune suffisante pour garantir leur investissement.

Par la suite, il se peut aussi qu'une PME essuie un revers conjoncturel, sans pour autant remettre en cause la viabilité de son modèle économique. Là aussi, la FAE peut jouer pleinement son rôle de soutien au maintien de l'emploi en finançant son fonds de roulement par une avance de trésorerie ou en cautionnant l'acquisition de nouvelles machines en leasing.

Enfin, vient le moment pour tout entrepreneur de remettre son entreprise. Dans ce cas, bien évidemment, la transmission se déroule sans difficulté lorsque le repreneur dispose d'une surface financière suffisante ou que la société en question occupe une position majeure sur son marché.

En revanche, bien plus difficile devient la transmission de son entreprise à ses cadres, les mieux placés pour assurer sa pérennité, lorsque ceux-ci ne disposent pas des moyens financiers nécessaires à court terme pour le rachat ou que l'entreprise en question est trop petite pour intéresser des investisseurs privés de type « Private equity ». Dans ces cas, une fois encore, la FAE est dotée des moyens nécessaires pour assurer une transition optimale et ainsi assurer la transmission d'un précieux savoir-faire.

Bien sûr, toutes les aides étatiques ne permettent pas toujours d'assurer la pérennité d'une entreprise. Les échecs font partie intégrante de tout programme d'aide aux entreprises. On peut ici voir le verre à moitié plein ou à moitié vide.

Toujours est-il que les PME de moins de 50 employés assurent la stabilité économique d'une région et le maintien d'une vie sociale de proximité. Il est en effet pour le moins aussi important de soutenir ce tissu économique que de conserver une attractivité pour les grandes entreprises internationales. Le coût des échecs est dans ce sens à mettre en relation avec le coût d'un chômage en augmentation.

Le rôle de la FAE, après 10 ans d'existence, n'est plus à démontrer. Grâce aux moyens dont le politique a bien voulu doter la FAE, celle-ci est devenue un acteur incontournable du bien-être économique et social de Genève et est régulièrement citée en exemple par nos cantons voisins.

Nos remerciements vont bien évidemment en premier lieu aux politiques qui apportent leur soutien à cette structure et aux entreprises qui nous sollicitent.

Dans un monde globalisé, chahuté par de profonds changements politico-économiques de tout ordre, la FAE participe activement à la bonne santé d'une économie de proximité, indispensable au bien-être de la population genevoise. Ses succès en apportent la démonstration.



**PHILIPPE LATHION**  
**PRÉSIDENT**

## BASE LÉGALE

La Fondation d'aide aux entreprises, de droit public, dénommée ci-après FAE, a été constituée par les lois votées par le Grand Conseil genevois le 1<sup>er</sup> décembre 2005, Loi sur l'aide aux entreprises (LAE) et Loi sur la fondation d'aide aux entreprises (LFAE), entrées en vigueur le 11 mars 2006.

Ce dispositif a été complété par la modification de la loi sur l'aide aux entreprises (Mesures de lutte contre la crise) du 15 mai 2009 et plus récemment le 4 décembre 2015. En effet, le Grand Conseil a adopté une nouvelle modification de la LAE permettant à la FAE de proposer des prestations additionnelles en faveur des entreprises du secteur industriel destinées à atténuer les effets des risques de change suite à l'abandon par la Banque nationale suisse (BNS) du taux plancher EUR/CHF.

La FAE a démarré son activité opérationnelle le 1<sup>er</sup> juillet 2006, par conséquent, l'année 2015 représente le neuvième exercice annuel complet. En 2007, la FAE a également été reconnue par la Confédération en qualité d'antenne genevoise de Cautionnement romand, société coopérative, dénommée ci-après Cautionnement romand, lui permettant de proposer les prestations complémentaires, telles que régies par

la Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises adoptée par les chambres fédérales en date du 6 octobre 2006. Il est à relever que cette loi fédérale a remplacé l'Arrêté fédéral tendant à encourager les coopératives de cautionnement des arts et métiers du 22 juin 1949.

A ce titre, l'Etat de Genève détient une part sociale au sein de Cautionnement romand de CHF 1.5 Mio lui permettant d'assumer la responsabilité totale de cautionnements pour des entreprises du canton de Genève jusqu'à hauteur de CHF 10.7 Mios. Au-delà de ce montant, atteint depuis 2009 déjà, l'Etat de Genève assume désormais la part de risques de 35% non couverte par la Confédération par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE.



# CONSEIL DE FONDATION

Le Conseil de fondation se compose de dix membres nommés par le Conseil d'Etat, deux membres étant élus par le Grand Conseil.

## PRÉSIDENT

### M. Philippe Lathion

Expert-comptable diplômé,  
Associé de Duchosal Berney S.A.

## VICE-PRÉSIDENT

### M. Gilles Desplanches

Gilles Desplanches S.A., gestion sous forme  
de franchise, de commerce de détail dans le domaine  
de la boulangerie et de l'alimentaire (\*)

## MEMBRES

### Me Caroline Ferrero Menut

Avocate au barreau de Genève

### Mme Sandra Golay

Expert-comptable, Genève (\*\*)

### M. Olivier Grometto

Représentant l'Union des associations patronales  
genevoises (UAPG) (\*)

### M. Mauro Lorenzi

Expert en technologies industrielles, Genève

### M. Erwin Meyer

Directeur général de banque retraité, Genève

### M. Cédric Ricou

Entrepreneur, Genève (\*\*)

### M. Jacques Robert

Représentant la Communauté genevoise  
d'action syndicale (CGAS)

### M. Laurent Terlinchamp

Président de la Société des cafetiers restaurateurs  
et hôteliers de Genève (SCRHG)

## REPRÉSENTANTE DU CONSEIL D'ÉTAT

### Mme Emanuela Dose Sarfatis

Département de la sécurité et de l'économie (DSE)(\*)

(\*) Également représentants de la FAE au Conseil d'administration de Cautionnement romand

(\*\*) Membres désignés par le Grand Conseil

# DIRECTION ET ÉQUIPE

## DIRECTION

### M. Patrick Schefer

## COLLABORATEURS

### Mme Emilie Allard

Secrétaire-Réceptionniste

### M. Nicolas Barnavon

Gestionnaire de crédits

### Mme Marie Birraux-Verdonnet

Assistante gestionnaire

### M. Frédéric Levat

Gestionnaire de crédits senior

### M. Sébastien Murset

Gestionnaire de crédits

### Mme Alice Nicolosi

Comptable

### M. Nicolas Rocherieux

Assistant gestionnaire

### Mme Michèle Serquier

Assistante de direction

### M. Mehdi Visentini

Gestionnaire de crédits



« La FAE est le partenaire idéal des entreprises genevoises sans distinction de secteur d'activité, de taille ou de stade de développement. »



# LES MISSIONS ET LES MÉTIERS DE LA FAE

LA FAE EXERCE CINQ MÉTIERS QUI ONT TOUS EN COMMUN D'ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS CHACUNE DES PHASES DE LEUR VIE:



financer sa création



financer sa trésorerie



financer sa croissance et l'innovation



financer sa transmission

## 1 FACILITER L'ACCÈS AUX FINANCEMENTS

pour réussir sa création d'entreprise, accompagner le développement, l'innovation et la transmission des sociétés existantes. Plus concrètement, la FAE permet l'obtention :

- a) d'une limite de crédit de trésorerie pour, par exemple, financer le fonds de roulement, constituer ou renouveler des stocks, voire surmonter une baisse passagère de l'activité,
- b) d'une limite de crédit d'investissement ou de leasing pour, par exemple, acquérir des machines, réaliser des travaux ou emménager dans des nouveaux locaux.

→ *Garantie de remboursement des crédits bancaires commerciaux ou leasing jusqu'à CHF 4 Mios maximum*

## 2 FOURNIR LE LEVIER FINANCIER

à la levée de fonds auprès d'investisseurs pour accélérer la croissance des entreprises qui souhaitent conquérir de nouveaux marchés, innover et lancer de nouveaux produits. Ainsi, la FAE contribue à renforcer la structure financière de fonds propres.

→ *Renforcement des fonds propres en réalisant une prise de participation minoritaire au capital jusqu'à CHF 4 Mios maximum*

## 3 PRÉSERVER LA TRÉSORERIE DE L'ENTREPRISE

en anticipant les paiements tardifs de ses clients.

→ *Avance de liquidités de CHF 250'000.- maximum contre la cession de factures ouvertes*

## 4 PERMETTRE LA RÉALISATION DE MISSIONS EFFECTUÉES PAR DES EXPERTS RETENUS SUR APPELS D'OFFRES

et selon un cahier des charges établi conjointement avec la FAE pour le diagnostic d'une activité, d'un marché, d'un produit, l'évaluation d'une entreprise, la mise en place d'outils de gestion.

→ *Contribution au financement de mandats d'évaluation, d'accompagnement et/ou d'audit*

## 5 SOUTENIR LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

ou productrices du secteur secondaire, exportatrices et/ou sous-traitantes d'entreprises exportatrices suite à la décision du 15 janvier 2015 de la Banque nationale suisse d'abandonner le taux plancher du franc par rapport à l'euro.

→ *Prise en charge partielle d'intérêts par une facilité de crédit sans intérêts de maximum CHF 100'000.- ou compensation partielle de perte de taux de change*

**Les entreprises du canton de Genève peuvent également bénéficier via la FAE d'un cautionnement solidaire pour un crédit commercial jusqu'à CHF 500'000.-, octroyé par Cautionnement romand, pour lequel la Confédération assume 65% du risque.**

# RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION



«L'ensemble de l'équipe de la FAE se réjouit d'agir en tant que facilitateur de financement au bénéfice des entreprises genevoises.»

Mise en œuvre en 2006 par l'Etat de Genève pour remédier aux difficultés de financement rencontrées par les entreprises, la Fondation d'aide aux entreprises remplit toujours aujourd'hui un rôle important pour l'économie et sa vitalité. En tant que partenaire des PME, la FAE contribue, en effet et plus fortement encore actuellement en raison des difficultés conjoncturelles, à préserver les savoir-faire et la diversité de l'économie genevoise et, de manière plus générale, à soutenir l'emploi à Genève.

Légitimée par le renouvellement du contrat de prestations avec l'Etat de Genève pour les 4 prochaines années, la FAE a saisi l'occasion pour moderniser son identité visuelle. Ainsi, l'abréviation «FAE» et la raison sociale «Fondation d'aide aux entreprises» sont revalorisées et le logo légèrement affiné. Par ailleurs, un nouveau slogan a été défini: «Facilitateur de financement», alors que l'acronyme «Financer autrement les entreprises» est abandonné. Ces changements visent à clarifier et renforcer l'image de la fondation, donnant un nouvel élan à sa communication et une meilleure visibilité.

L'activité de 2015 est marquée par les difficultés rencontrées par les entreprises notamment suite à l'abandon du taux plancher en début d'année. Ainsi, si le nombre de prospects est en nette augmentation (392/+58%), les demandes acceptées par le Conseil de fondation sont en légère diminution (63/-7%). Ce dernier chiffre reste néanmoins dans la moyenne supérieure des résultats historiquement réalisés par la FAE (60 dossiers

acceptés en moyenne sur les 5 dernières années) et s'explique principalement par un frein des investissements lié aux difficultés économiques mais surtout par des situations d'entreprises péjorées remplissant dès lors plus difficilement les critères de la FAE.

En termes de montant, après une année 2014 record, les chiffres diminuent avec CHF 13.5 Mios accordés, soit CHF 5.6 Mios sous l'égide de la Loi genevoise sur l'aide aux entreprises (LAE) et CHF 7.9 Mios au travers de Cautionnement romand (Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises). Une analyse plus fine permet néanmoins de nuancer la portée de cette réduction.

En effet, elle est en grande partie liée à des choix stratégiques mis en œuvre par la fondation pour compenser la baisse des moyens à disposition pour son activité. Ainsi, la diminution des cautionnements, prestation principale de la FAE, est atténuée par les financements complémentaires de plus CHF 2 Mios octroyés en direct, sans garantie de la FAE, par les établissements financiers pour des opérations importantes soutenues par la FAE. En tenant compte de ces prêts complémentaires, le montant accordé en 2015 se situe dans la moyenne des résultats enregistrés depuis la création de la fondation. De plus, la réduction des montants octroyés à titre de prise de participation en 2015 est consécutive à un renforcement des critères et une réduction des montants moyens alloués par

opération, tendance déjà entamée en été 2014 (montant moyen de CHF 250k en 2015, CHF 600k en 2014, CHF 1'300k en 2013), ceci pour une meilleure gestion des risques, sachant que plus de la moitié du fonds prévu pour les prises de participation est actuellement déjà investie.

Les montants des mandats sont également restés modestes en 2015, dû à une meilleure utilisation des outils de soutien aux entreprises alternatifs existant dans le canton alors que les avances de liquidités ont continué leur progression avec une augmentation en 2015 (+66%), démontrant une fois de plus les difficultés de trésorerie des entreprises.

Il est à relever que les adaptations stratégiques opérées par la FAE ne l'ont pas été au détriment de sa mission de soutien à l'économie genevoise puisque les nombres d'entreprises et d'emplois soutenus durant l'année sont restés stables à un haut niveau avec 63 entreprises et 921 emplois, soit respectivement le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> meilleur résultat historique de la FAE. Ces résultats sont donc satisfaisants et valident la pertinence des choix opérés. Ainsi, le nombre d'emplois globalement créés et/ou maintenus par la FAE à fin 2015 s'élève à 1'843, un nombre non négligeable en cette période chahutée. A ce titre, il faut relever que les entreprises bénéficiant des prestations de la FAE sont particulièrement touchées par la situation actuelle car, du fait de la subsidiarité, seule les entreprises jugées fragiles mais pérennes sont éligibles. Ces entreprises sont donc directement et plus fortement impactées par les aléas conjoncturels et l'appui de la FAE d'autant plus nécessaire à la poursuite de leur activité.

En termes de perspectives, l'année 2016 s'annonce à nouveau mitigée à l'image de la conjoncture mais la FAE est prête à remplir sa mission aux côtés des entreprises du canton. A ce titre, il faut relever que les prestations de la FAE ont été renforcées au premier trimestre 2016 avec l'introduction de nouvelles mesures spécifiquement destinées au secteur industriel en lien avec le franc fort.

Après 10 ans de bons et loyaux services au bénéfice de l'économie genevoise, l'ensemble de l'équipe de la FAE reste plus engagé que jamais et se réjouit d'agir en tant que facilitateur de financement pour la mise en œuvre des solutions nécessaires au développement des entreprises genevoises et à la croissance des emplois dans notre canton.



**PATRICK SCHEFER**  
**DIRECTEUR**



## TÉMOIGNAGES DE PME



**LEHMANN TUYAUTERIE INDUSTRIELLE SA :  
PIERRE BURG, DIRECTEUR**

« Spécialisée dans la fabrication et le montage d'éléments de tuyauterie industrielle, Lehmann Tuyauterie Industrielle est un acteur économique important sur le marché romand de l'industrie. Notre société s'est retrouvée en 2005 avec un bilan fortement déficitaire et une dette importante. Grâce au soutien de la FAE, nous avons pu renouer avec la croissance en nous appuyant sur la qualité de nos prestations et sur une équipe de collaborateurs fidèles et compétents. Le recours à l'aide de la FAE et la capacité de l'entreprise à mobiliser ses atouts économiques a eu raison de la crise subite. Le nombre de nos employés a désormais fortement augmenté et nous nous réjouissons car la plupart des grands acteurs du marché de l'eau et de l'industrie chimique romands nous fait à nouveau confiance. »

« La force de Contexa SA, leader dans l'ingénierie et la production de systèmes de dosage automatique pour les arômes et les parfums, réside dans l'innovation. Afin de pouvoir maintenir un niveau technologique élevé, de nombreux investissements sont nécessaires. Notre société a également dû faire face aux impacts du franc fort. Grâce au cautionnement de la FAE nous avons bénéficié d'un prêt bancaire qui nous permet une sérénité financière accrue. Nous remercions vivement la Fondation d'aide aux entreprises pour l'intérêt évident qu'elle porte à Contexa ainsi que pour son soutien. »



**TEK CUISINES SA :  
JACQUES JAEGER, DIRECTEUR**



**CONTEXA SA : NICOLE HOPWOOD,  
DIRECTRICE FINANCES ET ADMINISTRATION**

« Fort de mon expérience depuis 30 ans dans le domaine de l'aménagement d'intérieur, j'ai co-fondé en 2000 la société Tek Cuisines SA, spécialisée dans la réalisation de cuisines. 15 ans plus tard, afin d'assurer le développement de l'entreprise, j'ai eu l'opportunité de reprendre une partie du capital-actions et ai sollicité la FAE. Grâce à l'accompagnement de la FAE, nous avons réussi à concrétiser l'opération. Par son soutien, la FAE a contribué à pérenniser la trentaine d'emplois existants et à la création de deux postes supplémentaires. »



**LPQ WEST SWITZERLAND SA :  
CYRIL COLOMBU, DIRECTEUR**

« LPQ West Switzerland SA est propriétaire de la masater franchise du concept de restauration « Le Pain Quotidien » en Suisse qui allie une ambiance de boulangerie d'antan à de la petite restauration « healthy », le plus souvent à base d'ingrédients bio, frais, de qualité et faite maison. Au-delà du financement qui m'a permis de me lancer dans l'entrepreneuriat, la FAE m'a accompagné et m'accompagne encore à l'aide d'un regard externe précieux délivré grâce à des collaborateurs d'une grande valeur. Merci la FAE ! »

« SpineArt, société, spécialisée dans la fabrication d'implants pour la colonne vertébrale, créée en 2005 à Genève a, dès ses premières années d'activité, bénéficié du soutien de la FAE, d'abord au travers du système de cautionnement puis, par sa participation à deux augmentations de capital. Cette confiance a permis à SpineArt de créer plus de 60 emplois dans le canton, de contribuer au développement du tissu industriel en sous-traitant une partie de la fabrication de ses produits à des entreprises locales et de faire rayonner la Suisse dans plus de 40 pays, générant environ 250 millions de chiffre d'affaires cumulé depuis sa création. Enfin, de par sa bonne réputation, la présence de la FAE au capital de SpineArt a aidé à convaincre des partenaires financiers et industriels de participer à une aventure fière de ses racines genevoises. »



**SPINEART SA : JÉRÔME VENTURA,  
DIRECTEUR FINANCIER ET PRÉSIDENT**



## TÉMOIGNAGES DE PME

« Inglewood a été créé en 2011, depuis c'est trois adresses, des hamburgers savoureux et originaux, des produits frais et locaux, le tout préparé à la minute. Nous travaillons avec les meilleurs artisans de la région pour vous faire découvrir des produits de qualité à un prix raisonnable dans un cadre décontracté et convivial. Nous réitérons nos remerciements à la FAE qui a contribué à notre réussite ! »



**INGLEWOOD :**  
BASTIEN ET MAIKO NICOLET, GÉRANTS



**COBWEB DEVELOPMENT SÀRL :**  
FABRICE LÉGER, FONDATEUR ET DIRECTEUR



**LA BONBONNIÈRE, MARGUERAT & CIE :**  
PASCAL MARGUERAT, DIRIGEANT

« La Bonbonnière est une chocolaterie genevoise installée depuis 1921 en centre-ville de Genève. En recherchant une collaboration active avec la FAE, nous avons rencontré des intervenants à notre écoute et efficaces, prêts à nous aider et nous proposer des solutions adaptées à nos besoins. »

«Cobweb est une agence web qui accompagne les entreprises de toutes industries ou secteurs d'activité autour des changements induits par le digital. Forte d'une dizaine d'employés et de solides références, notre entreprise s'est engagée dans une évolution stratégique importante. Le soutien de la FAE dans cette démarche a permis de construire un nouvel horizon pour Cobweb et d'envisager un développement de nos activités.»



**MATHYS SA:**  
CHRISTIAN MATHYS, FONDATEUR ET PRÉSIDENT



**BRASSERIE DES MURAILLES SÀRL:**  
NATHALIE DROZ, ASSOCIÉE-GÉRANTE

« Nous sommes une micro-brasserie artisanale située à Meinier dans la campagne genevoise. Dans le cadre d'un projet d'agrandissement et afin de répondre à une demande croissante, nous avons sollicité la FAE pour obtenir le cautionnement d'un prêt commercial. La réponse ayant été positive, nous avons pu réaliser les investissements nécessaires pour notre nouvelle salle de brassage. »

« Leader en Suisse Romande de la conception et la réalisation d'espaces de communication depuis de nombreuses années, Mathys SA a fortement été impactée par les récents aléas conjoncturels, auxquels elle a pu faire face grâce au soutien de la FAE. Ayant pu conserver nos forces vives, nous avons su profiter pleinement de notre dynamique retrouvée pour mettre en œuvre des projets de développement qui assureront notre succès dans les années à venir. »



# 10 ANS DE LA FAE



**152.2 MIOS**

Montant total octroyé au  
31.12.2015 depuis l'origine



**6'594**

Emplois soutenus  
depuis la création



**526** Demandes acceptées  
correspondant à

**459** entreprises  
soutenues au 31.12.2015!





**94.3%**

Taux de succès  
(financements honorés  
par les entreprises)



**14.3 employés**  
Taille moyenne  
des entreprises soutenues

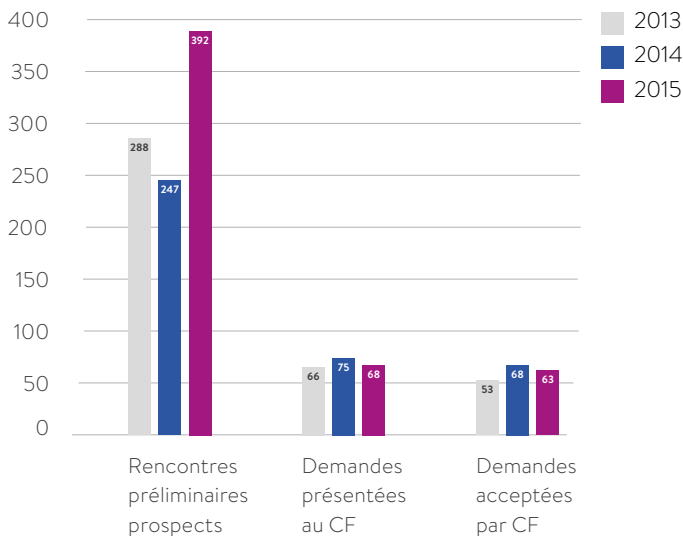


**CHF 29'636.-**

Montant moyen  
d'aide par emploi

# ANALYSE DE L'ACTIVITÉ EN 2015

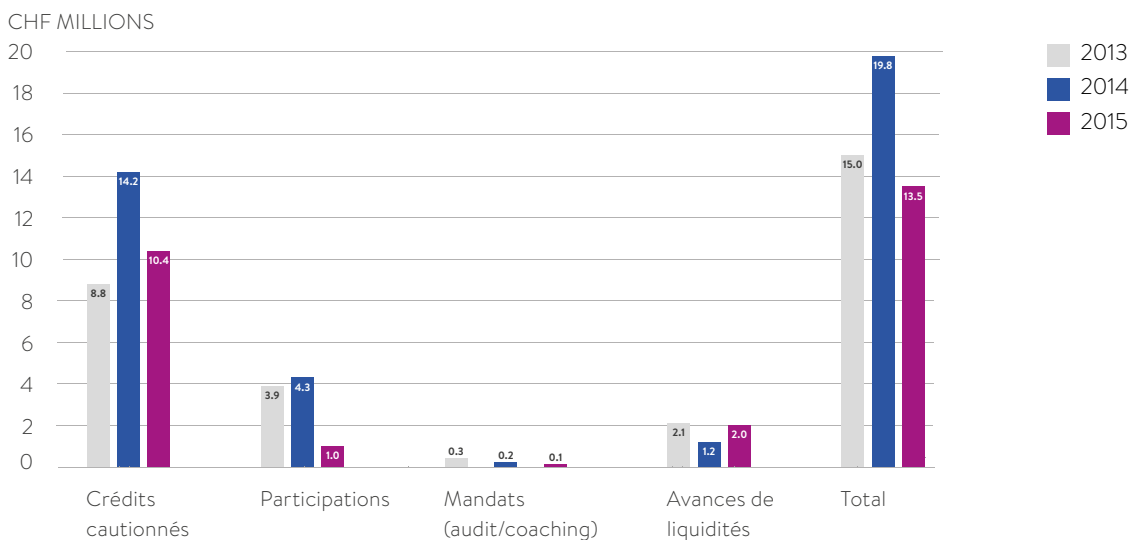
## ACTIVITÉ FAE 2013 – 2014 – 2015



L'année 2015 est marquée par une augmentation des rencontres prospects, reflet de la nouvelle dynamique instaurée, mais également d'une amélioration dans la tenue des statistiques. Moins de 20% des contacts aboutissent à une demande finalisée et présentée au Conseil de fondation. L'important taux de réorientation des demandes s'explique par la mise en application des critères d'intervention de la FAE, ainsi que par l'abandon de projets par les entrepreneurs. Enfin, 16% de ces rencontres ont abouti à une décision favorable du Conseil de fondation et donc à un soutien accordé par la FAE.

# ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS EN 2015

## ENGAGEMENTS ACCORDÉS PAR FAE ET CR



Les soutiens accordés en 2015 par la FAE se répartissent entre les 4 prestations, avec le cautionnement de manière prépondérante avec 46 entreprises soutenues pour un montant de CHF 10.4 Mios.

La FAE a procédé à 4 prises de participations en 2015 contre 7 en 2014 avec des engagements moyens inférieurs (CHF 0.250 Mio en 2015 contre CHF 0.6 Mio en 2014). Cette réduction découle à la fois de la caractéristique des opérations réalisées (3 start-up, 1 assainissement) et d'un choix délibéré de gestion de risques notamment lié à l'investissement, à ce jour, de plus de la moitié de l'enveloppe disponible. La prestation Avance de liquidités avec CHF 2 Mios en 2015 contre CHF 1.2 en 2014 continue à croître, confirmant sa pertinence pour pallier les problèmes de trésorerie. Enfin, la FAE a financé 6 mandats en vue d'accompagner les entrepreneurs dans leur développement.

## DEMANDES FAE ET CR PAR STADE DE DÉVELOPPEMENT



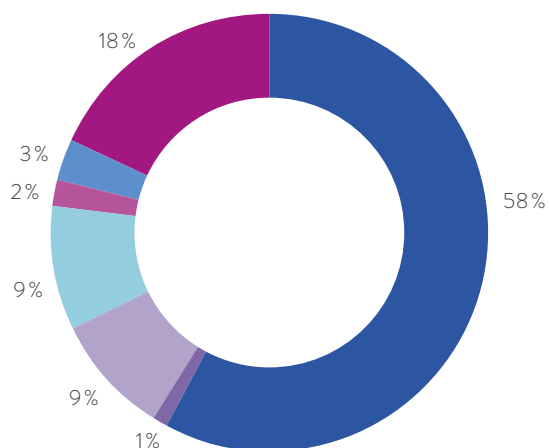
2015, dans un climat incertain avec l'abandon du taux plancher en janvier, se caractérise par un recul de 19% des transmissions par rapport à 2014, résultat d'une baisse des reprises de fonds de commerce (secteurs de la restauration et du commerce) et d'une prudence accrue de la part des repreneurs.

En revanche, la FAE a maintenu son soutien aux sociétés en création et accentué le financement relatif au développement d'entreprises existantes avec une hausse de 28% des dossiers acceptés par rapport à 2014.

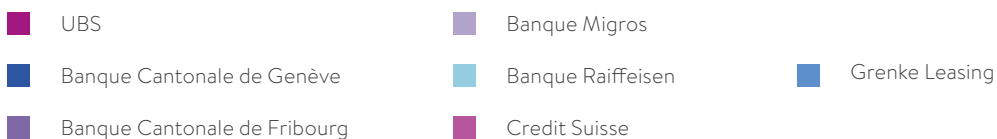
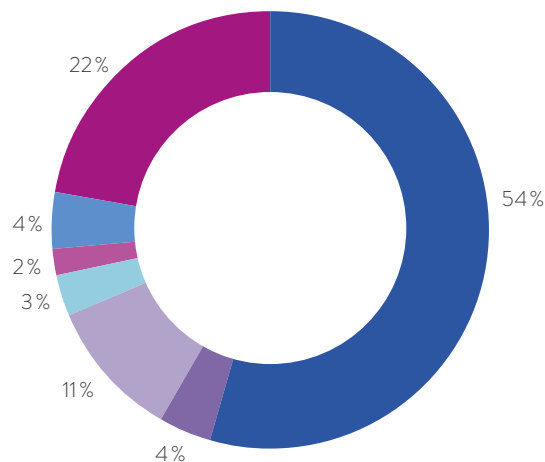
## PRESTATIONS FAE ET CR PAR BANQUE PARTENAIRE 2015

La Banque Cantonale de Genève reste le partenaire principal de la fondation en 2015, plus particulièrement sur les petits dossiers (68% des dossiers réalisés conjointement avec la BCGE sont d'un montant inférieur à CHF 200'000.-). Une analyse comparée en nombre d'opérations et en montant confirme cette relation privilégiée mais atténuée sa prépondérance et démontre une répartition plus différenciée entre les acteurs.

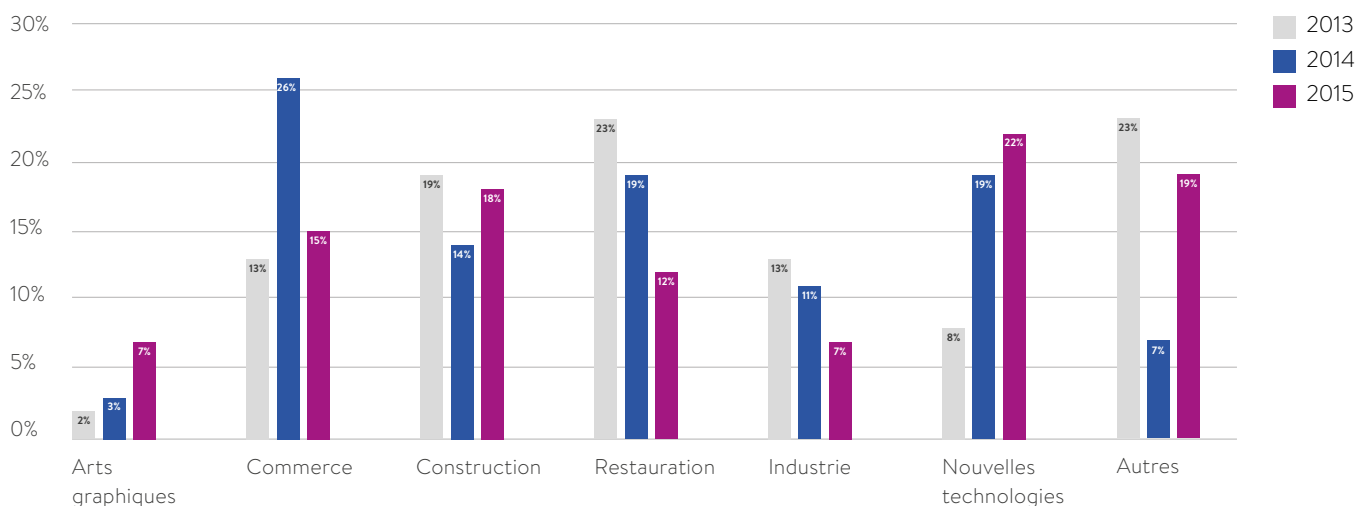
NOMBRE



VOLUME



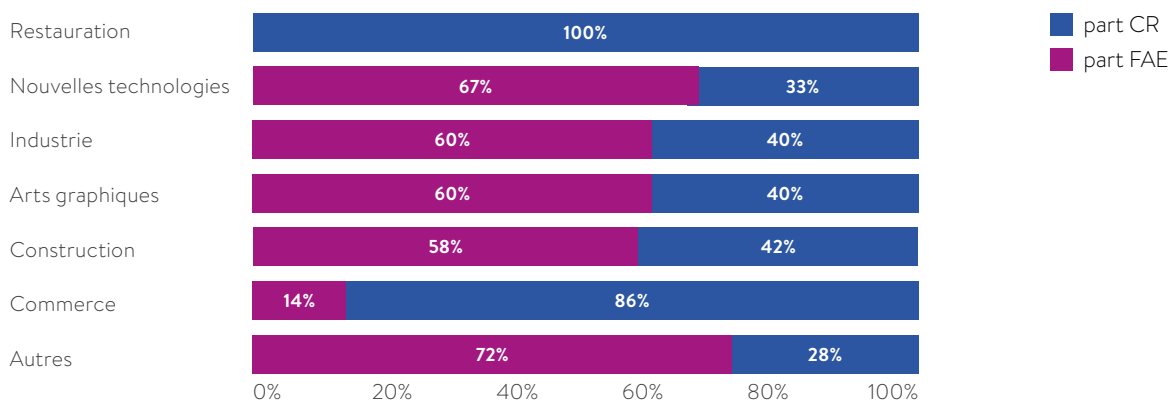
## PRESTATIONS ACCORDÉES FAE ET CR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN NOMBRE



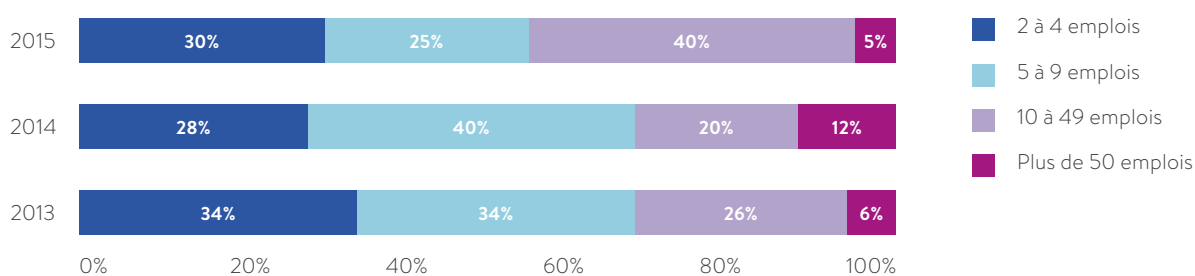
En 2015, reflet du contexte économique difficile, nous remarquons :

- un recul des demandes dans le secteur de la restauration et du commerce, respectivement moins 37% et 42%,
- une augmentation des demandes dans les nouvelles technologies, plus particulièrement dans le secteur de l'informatique.

Il est également intéressant de relever que les dossiers de la restauration et du commerce, sont majoritairement voire même intégralement octroyés au travers de Cautionnement romand (CR). La répartition des prestations entre FAE et CR souligne également la volonté du Canton de soutenir plus spécifiquement certains secteurs, notamment les nouvelles technologies et l'industrie. La prédominance de la FAE pour la construction est le reflet du fort intérêt de ce secteur pour les avances de liquidités lié aux longs délais d'encaissement des factures clients.

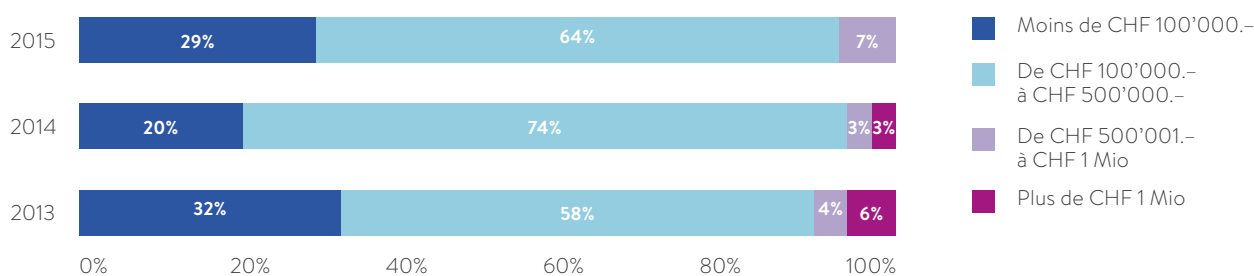


## ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS PAR NOMBRE D'EMPLOIS



Au service des PME genevoises, la FAE a sans surprise soutenu 95% de petites entreprises de moins de 50 emplois. Globalement, l'effectif moyen par entreprise soutenue par la FAE s'élève à 14.6 collaborateurs.

## ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS PAR MONTANT ACCORDÉ



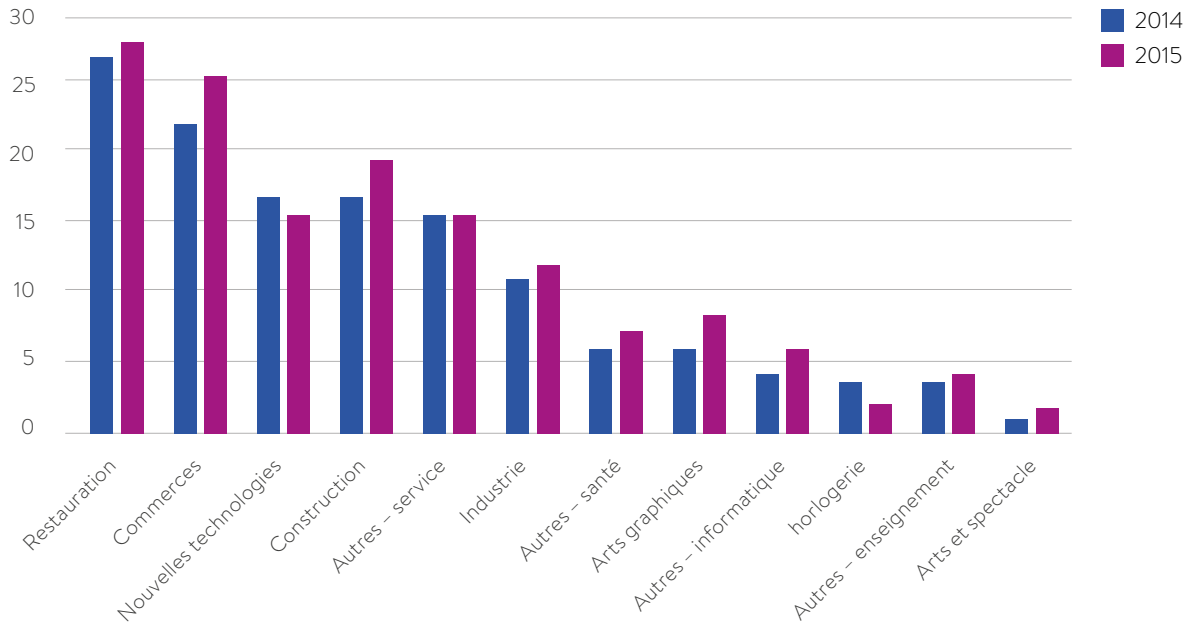
Dans la continuité de l'année 2014, 93% des soutiens accordés en 2015 concernent des montants inférieurs à CHF 500'000.- par rapport à 94% en 2014 et 89% en 2013.

En revanche, aucun financement de plus de CHF 1 Mio n'a été réalisé en 2015, ce qui s'explique par un renforcement du partenariat avec les acteurs bancaires pour un partage accru des risques dans le cadre de grosses opérations ayant permis l'octroi de lignes de crédit complémentaires sans caution pour plus de CHF 2 Mios.

En outre, le montant moyen accepté par entreprise est en léger recul par rapport à 2014 avec CHF 214k contre CHF 292k.

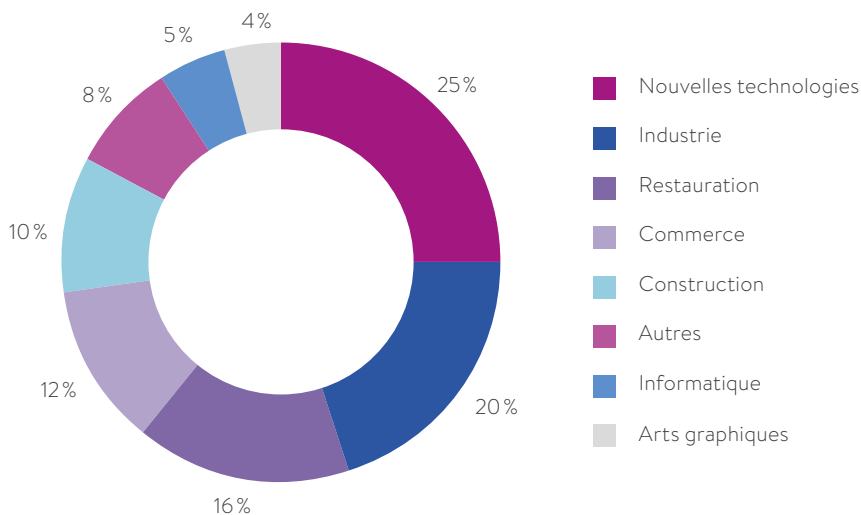
# ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'EN-COURS À FIN 2015

## RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE CLIENTS FAE ET CR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN NOMBRE



L'analyse des entreprises soutenues à fin 2015, démontre un fort engagement en termes de nombre d'entreprises dans les secteurs de la restauration et du commerce (36.5% du portefeuille), devant la construction, les nouvelles technologies et l'industrie (51 entreprises, soit 33%). Ce commentaire doit néanmoins être pondéré par l'analyse du portefeuille en termes de montant, puisque le montant des soutiens octroyés pour ces entreprises est inférieur à la moyenne. Ceci atténue ainsi fortement la prépondérance des domaines de la restauration et du commerce dans les soutiens de la FAE.

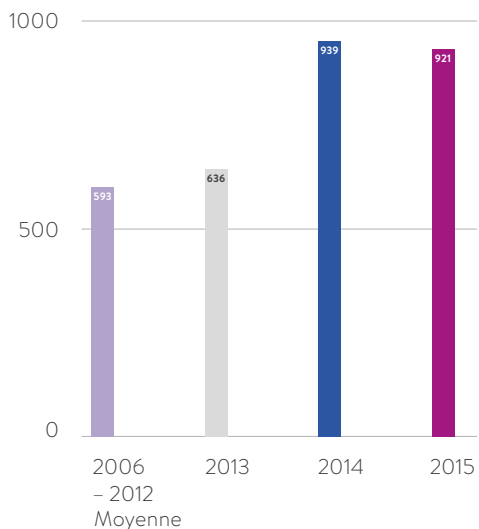
## RÉPARTITION DE L'ENGAGEMENT CHF 48.3 MIOS FAE ET CR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



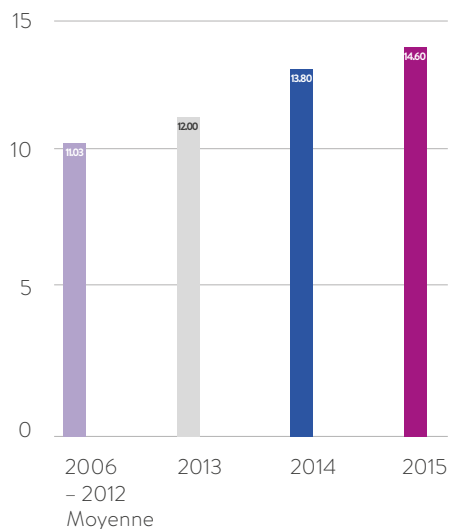
En termes de montant, les engagements concernent principalement les secteurs des nouvelles technologies, de l'industrie, de la construction (55% du portefeuille), reflétant la volonté de soutien spécifique à certains secteurs d'activité générateurs d'emplois et détenteurs d'un savoir-faire spécifique. Cette répartition traduit également les besoins en capitaux et des difficultés de financement plus importants de certains secteurs.

## ESTIMATION DU NOMBRE D'EMPLOIS SOUTENUS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

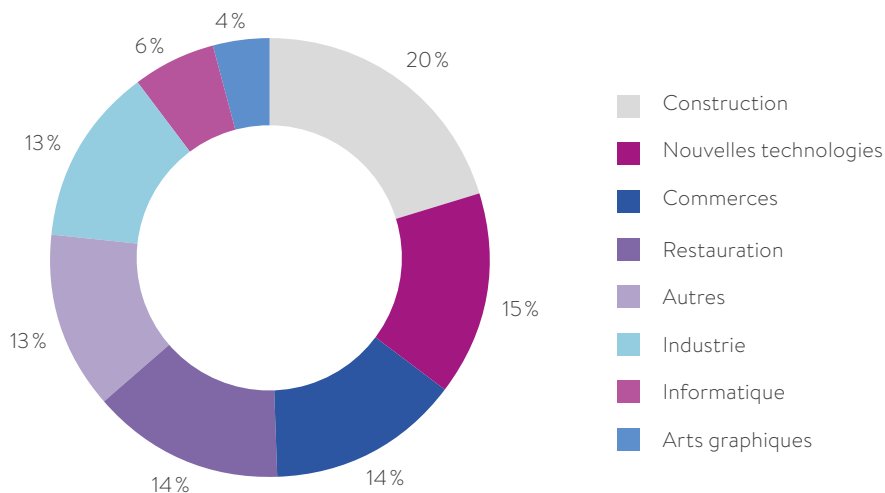
### NOMBRE D'EMPLOIS SOUTENUS



### MOYENNE DES EMPLOIS PAR ENTREPRISE SOUTENUE



### RÉPARTITION SECTORIELLE DES EMPLOIS SOUTENUS



En 2015, la FAE a soutenu 921 emplois soit le 3<sup>e</sup> plus important résultat depuis sa création. Sur l'ensemble des entreprises en cours de remboursement au 31.12.2015, 1'843 emplois sont soutenus dont 33% des emplois concernent l'industrie et la construction, 21% les nouvelles technologies et l'informatique, 14% la restauration et le commerce.

## IMPACT DE LA FAE POUR L'ÉCONOMIE DU CANTON DE GENÈVE\*

	2015	2014
<b>NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS</b>	<b>1'843.-</b>	<b>N.A.</b>
Nombre moyen de salariés par entreprise	14.28	n.a.
<b>NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS ETP</b>	<b>1'629.-</b>	<b>N.A.</b>
Nombre moyen de salariés ETP par entreprise	12.62	n.a.
en milliers de CHF		
<b>MASSE SALARIALE TOTALE</b>	<b>120'780.-</b>	<b>110'444.-</b>
Masse salariale moyenne par entreprise	936.-	736.-
Cotisations sociales totales estimées**	19'325.-	17'671.-
Impôts totaux – entreprises	1'256.-	1'782.-
Impôts totaux – estimation personnes physiques***	18'117.-	16'567.-
<b>TOTAL DES REVENUS FISCAUX GÉNÉRÉS</b>	<b>19'373.-</b>	<b>18'349.-</b>

\* sur la base des décomptes AVS (taux de réponse 83% pour 2015, 78% pour 2014) et des comptes de résultats (taux de réponse 56% pour 2015, 93% pour 2014) des entreprises soutenues à fin 2015

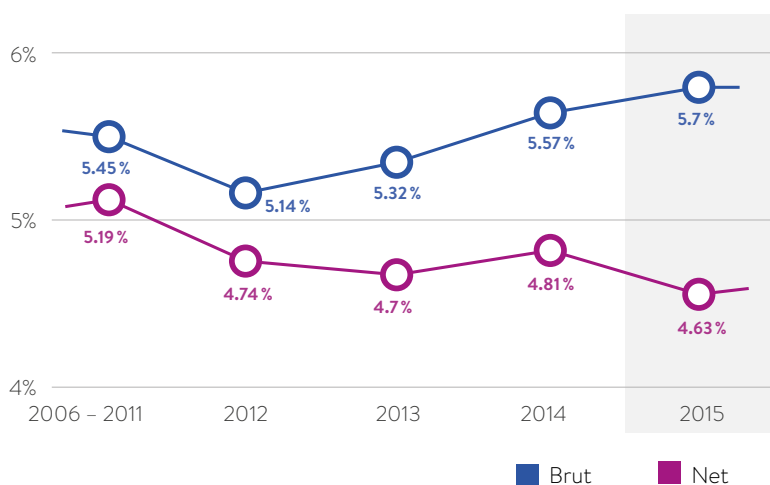
\*\* sur la base d'une cotisation estimée à 16%

\*\*\* sur la base d'un taux d'imposition moyen de 15% de la masse salariale

L'analyse sur la base des décomptes AVS (taux de réponse de 83%) et des bilans et comptes de résultat au 31 décembre (taux de réponse de 56%) des entreprises soutenues confirme l'impact positif de l'activité de la FAE et ce malgré un contexte économique difficile en 2015.

En effet, les entreprises bénéficiant d'une intervention à fin 2015 génèrent des recettes fiscales directes (impôts sur les sociétés) et indirectes (impôts sur les salaires versés) estimées à plus de CHF 19 Mios en regard d'un investissement en subvention de CHF 5.29 Mios en 2015 pour le canton.

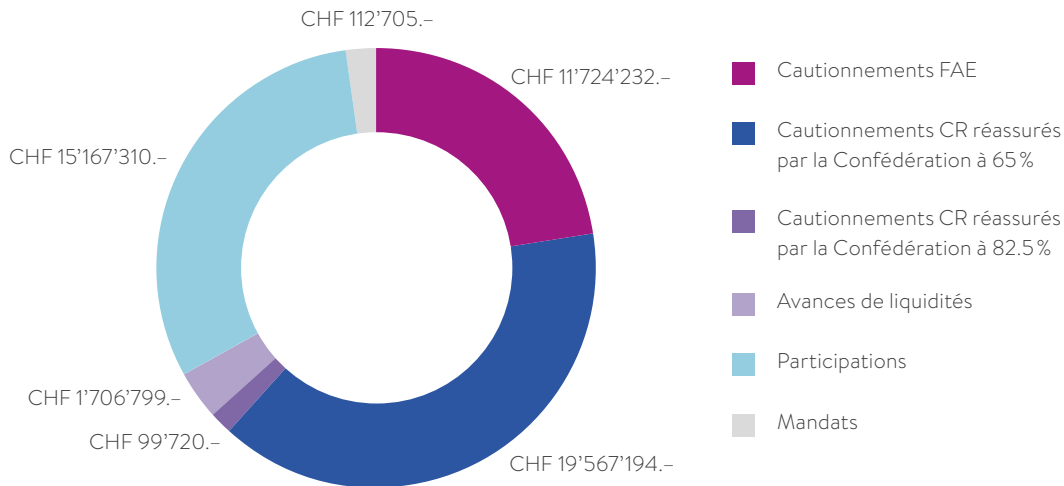
## TAUX DE PERTES FAE ET CR



En 2015, la FAE a enregistré 7 dossiers de perte (principalement dans les secteurs de la restauration et du commerce) pour CHF 847'166.- contre 6 dossiers pour CHF 1'115'999.- en 2014 et 4 dossiers pour CHF 657'965.- en 2013. Le montant des pertes cumulées depuis l'origine de la fondation se monte à CHF 7 Mios soit 5.7% brut (hors récupérations sur pertes) des montants totaux engagés, soit CHF 124.1 Mios, par la FAE depuis sa création.

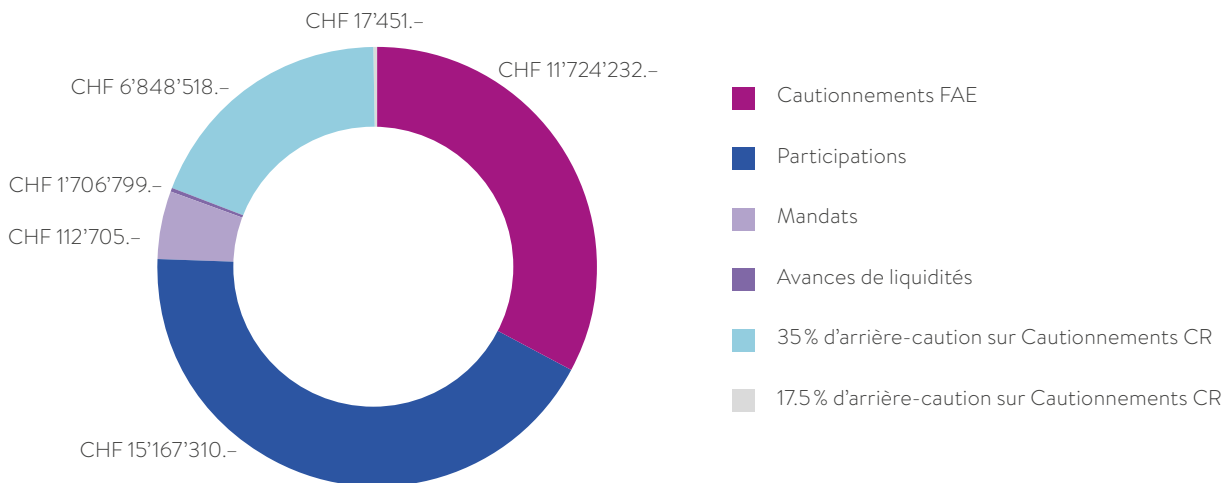


## RÉPARTITION DE L'ENGAGEMENT DE CHF 48.3 MIOS FAE ET CR PAR PRESTATION EN 2015



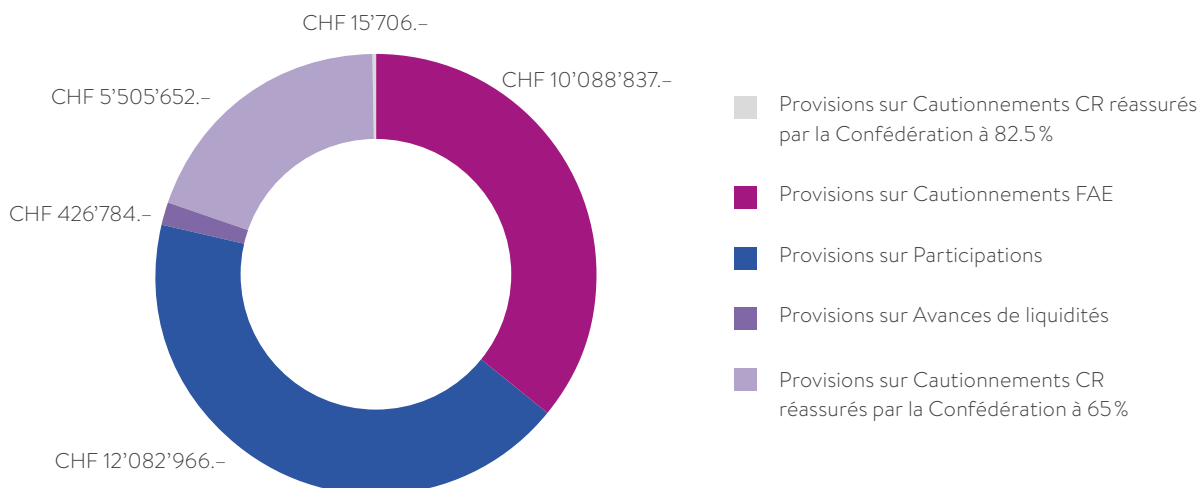
L'engagement en faveur des PME genevoises se porte à CHF 48.3 Mios à fin 2015 se répartissant de la manière suivante: CHF 28.7 Mios d'engagement de la FAE et CHF 19.6 Mios d'engagement CR.

## RÉPARTITION DE L'ENGAGEMENT FAE DE CHF 35.6 MIOS PAR PRESTATION EN 2015\*



\* y compris part de la FAE dans l'engagement CR

## PROVISIONS DE CHF 28.1 MIOS SUR L'ENGAGEMENT FAE EN 2015



# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

UNIFID<sup>SA</sup>

Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de Fondation  
de la

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES  
Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision. Un tel rapport n'a pas été établi pour l'exercice 2015. Néanmoins, les informations y relatives sont incluses dans le rapport d'activité et dans l'annexe.

## **Responsabilité de la Direction et du Conseil de fondation**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la Directive transversale de l'Etat de Genève « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques », aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

## **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

## Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes au référentiel Swiss GAAP RPC, notamment à la Swiss Gaap RPC 21, à la Directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation des états financiers, à la loi suisse et aux statuts.

## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la Directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation des états financiers, renvoyant à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO, et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.


Genève, le 2 mars 2016

UNIFID S.A.

P. RIVERA  
Expert-réviseur agréée (ASR)



C. BADI  
Expert-réviseur agréé (ASR)  
Responsable du mandat



## Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan, compte de résultat
- Tableau de variation du capital
- Annexe aux comptes annuels

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

### ACTIF

CHF en 2015

CHF en 2014

<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
Liquidités	735.55	1'057.15
Comptes courants Etat de Genève	15'176'897.86	16'098'103.66
Débiteurs	29'484.00	4'289.44
Débiteurs cédés	792'798.82	543'374.33
Actifs de régularisation	28'379.30	25'274.14
Subventions pour provisions sur prestations	19'376'826.00	17'679'448.00
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>35'405'121.53</b>	<b>34'351'546.72</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		
Participation ex-FSPME	500'765.00	500'765.00
Dépréciation sur participation ex-FSPME	(500'765.00)	(500'765.00)
	0.00	0.00
Participations	14'666'545.05	13'886'544.05
Dépréciation sur participations	(11'582'201.00)	(9'189'251.00)
	3'084'344.05	4'697'293.05
Immobilisations corporelles	49'250.88	71'234.68
Dépôt de garantie parking FONGIT	100.00	100.00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>3'133'694.93</b>	<b>4'768'627.73</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>38'538'816.46</b>	<b>39'120'174.45</b>

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

### PASSIF

CHF en 2015

CHF en 2014

<b>CAPITAUX ÉTRANGERS</b>		
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		
Créanciers	14'516.37	75'552.84
Passifs de régularisation	153'402.41	257'351.83
Mandats d'audits à payer	112'705.00	119'800.00
	280'623.78	452'704.77
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>		
Provisions sur prestations	16'036'980.00	17'624'894.00
<b>TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS</b>	<b>16'317'603.78</b>	<b>18'077'598.77</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Capital</b>		
Capital de dotation	30'000'000.00	30'000'000.00
Résultat réalisé sur participations LFAE art. 23	(399'990.57)	(399'990.57)
	29'600'009.43	29'600'009.43
<b>Réserves</b>		
Part de subvention non-dépensée s/provisions sur prestations des dossiers 2012 - 2015	4'203'404.25	631'817.25
<b>Résultat</b>		
Résultat reporté (lié aux dépréciations s/participations)	(9'189'251.00)	(8'287'414.00)
Résultat de l'exercice (variations s/dépréciations s/participations)	(2'392'950.00)	(901'837.00)
	(11'582'201.00)	(9'189'251.00)
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>22'221'212.68</b>	<b>21'042'575.68</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>38'538'816.46</b>	<b>39'120'174.45</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015

	CHF en 2015	Budget 2015 en CHF	CHF en 2014
<b>PRODUITS</b>			
<b>Subventions reçues de l'État de Genève</b>	<b>5'287'388.86</b>	<b>5'790'440.00</b>	<b>6'555'723.37</b>
<b>Produits de fonctionnement</b>			
Taxes d'inscription	34'500.00	39'000.00	33'750.00
Rétroc. Cautionnement romand s/fr. études	72'834.60	65'000.00	77'341.90
Honoraires sur dossiers FAE	12'464.01		20'233.99
Perte sur débiteurs	(3'800.00)		(5'000.00)
Rétroc. Cautionnement romand s/contentieux	97'421.41		40'718.26
Refacturat. liée aux commissions SAI & autres	13'869.00		12'600.00
Produits financiers	2'558.64		3'039.35
Autres produits	0.00	90'000.00	0.00
<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>229'847.66</b>	<b>194'000.00</b>	<b>182'683.50</b>
<b>CHARGES</b>			
<b>Charges de fonctionnement</b>			
Charges liées aux commissions SAI & autres	(13'869.00)		(12'600.00)
Charges de personnel	(1'251'390.70)	(1'661'440.00)	(1'629'430.80)
Loyer et charges	(136'257.60)	(138'000.00)	(135'672.59)
Entretien mobilier & matériel, installat., informat.	(79'886.95)	(45'000.00)	(25'567.30)
Charges d'administration	(84'621.47)	(153'500.00)	(133'422.15)
Communication	(32'823.32)	(63'000.00)	(54'491.90)
Autres charges d'exploitation	(28'387.48)	(33'500.00)	(27'222.13)
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>(1'627'236.52)</b>	<b>(2'094'440.00)</b>	<b>(2'018'406.87)</b>
<b>COÛT NET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>(1'397'388.86)</b>	<b>(1'900'440.00)</b>	<b>(1'835'723.37)</b>
<b>Variation des provisions sur prestations 2012 – 2015</b>			
Variation des provisions sur prestations	(318'413.00)	(3'890'000.00)	(3'793'588.00)
Variation de la part de subv. s/provisions sur prestations non dépensée mis en réserves	(3'571'587.00)		(926'412.00)
<b>TOTAL VARIATION DES PROVISIONS SUR PRESTATIONS 2012 – 2015</b>	<b>3'890'000.00</b>	<b>3'890'000.00</b>	<b>(4'720'000.00)</b>
<b>RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE I</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015

	CHF en 2015	Budget 2015 en CHF	CHF en 2014
<b>Restitution subventions à l'État de Genève sur exercices antérieurs</b>	<b>(1'820'849.00)</b>	<b>0.00</b>	<b>(2'716'534.63)</b>
<b>Autres mouvements sur compte de résultat</b>			
Dissolution solde de provisions sur cautionnements des dossiers 2008 - 2011	1'842'622.00		3'183'945.00
Prise en charge de pertes sur cautionnements	(270'477.50)		(551'516.12)
Récupérations sur pertes antérieures	248'704.50		84'105.75
<b>TOTAL AUTRES MOUV. SUR COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>1'820'849.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2'716'534.63</b>
<b>RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE II</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Variation des provisions sur participations	(2'392'950.00)	0.00	(901'837.00)
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE CORRESPONDANT AUX PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS</b>	<b>(2'392'950.00)</b>	<b>0.00</b>	<b>(901'837.00)</b>



FAE – FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES  
CHEMIN DU PRÉ-FLEURI 3  
CH – 1228 PLAN-LES-OUATES

TÉL : +41 (0)22 827 42 84  
COURRIEL : [FAE@FAE-GE.CH](mailto:FAE@FAE-GE.CH)  
SITE WEB : [WWW.FAE-GE.CH](http://WWW.FAE-GE.CH)

